

Informations relatives à l'admission au Master of Science conjoint HES-SO/UNIGE en développement territorial

1. Procédure d'inscription

Merci de lire attentivement les différentes informations qui suivent avant de remplir le formulaire d'inscription que vous trouverez en cliquant sur le lien à la fin de ce document.

Il est impératif de répondre à toutes les conditions d'admission de la filière pour s'inscrire au Master ([Règlement de filière](#)).

Un accusé de réception vous parviendra par courriel confirmant que votre dossier de candidature nous est bien parvenu.

Plusieurs commissions d'admission ont lieu tout au long de l'année. Cependant, le traitement d'un dossier peut prendre jusqu'à un mois environ après la clôture des admissions.

2. Délais

Le délai d'inscription est le suivant :

- 28 février 2021

La formation commencera le 20 septembre 2021 et vous serez invité à prendre part à la journée administrative un jour de la semaine précédente.

3. Finances

Vous devez vous acquitter d'une taxe d'inscription d'un montant de CHF 150.- au moment de votre candidature. Le traitement des dossiers débute lorsque le paiement de la taxe d'inscription est effectif.

La taxe d'inscription n'est pas remboursable, même si vous retirez votre demande ou si votre admission est refusée.

Tous les frais d'envoi du dossier (y.c. les frais de transfert bancaires ou postaux) sont à votre charge.

Coordonnées bancaires

Taxes semestrielles :

Taxe de cours :	500 CHF
Contribution aux frais d'études:	250 CHF
Total :	750 CHF / semestre

Les taxes semestrielles sont payables au début de chaque semestre.

4. Documents nécessaires

Les documents suivants sont requis afin de compléter le formulaire d'inscription. Ils sont à fournir en format PDF (max 2 MB) à l'exception de la photographie pour laquelle le format JPG est souhaité.

- Lettre de motivation
- CV
- Pièce d'identité du pays d'origine (autre que le permis de séjour)
- Photo d'identité, de bonne qualité, au format jpeg 385*480 pixels (env. 20 ko)
- Permis de séjour, pour les personnes déjà détentrices de ce document
- Carte AVS ou carte d'assurance-maladie

- Diplôme de maturité ou baccalauréat (ou équivalent), recto/verso, avec la vignette d'immatriculation visible¹
- Relevés de notes de la maturité ou baccalauréat (ou formation équivalente)
- Diplôme d'accès à la formation master (Bachelor ou titre jugé équivalent)²
- Certificat d'exmatriculation³
- Relevés de notes de la formation d'accès au master (Bachelor ou titre jugé équivalent), pour toutes les années réalisées
- Portfolio pour *les candidats en Architecture du Paysage*
- Attestation ou certificat de langue française, de niveau B2
- Certificats de travail officiels: à l'exception des titulaires d'un Bachelor HES suisse d'une filière d'apport du master, vous devez attester d'une expérience professionnelle dans le domaine d'au moins six mois à plein temps, réalisée avant le début de la formation. Le certificat doit contenir l'en-tête de l'employeur, la signature manuscrite, les dates de début et fin de l'expérience professionnelle, le taux d'engagement et une description des activités.

Si vous êtes en cours de formation Bachelor ou équivalent, vous devrez attester de la réussite de vos études avant le début de la formation master.

5. Matériel

HES-SO Master vous recommande de disposer d'un ordinateur portable comme instrument de travail. Au début de chaque semestre, le projet Poséidon vous permet d'acheter du matériel de qualité à prix préférentiel (<https://poseidon.epfl.ch/>).

6. Etudiant-e-s internationaux

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à vos études en Suisse sur le site de [Swissuniversities](#) ou de la [HES-SO](#). Vous pouvez également consulter les brochures publiées par la [HES-SO](#) pour de plus amples informations sur le site [Study in Switzerland](#).

7. Retrait d'inscription

Un renoncement est possible tout au long de la phase d'admission et jusqu'à la rentrée d'automne 2021. Pour cela, veuillez nous en informer à l'adresse suivante : admissions.master@hes-so.ch.

Un retrait de la formation Master est encore possible pendant les trois premières semaines de cours. Passé ce délai, les taxes semestrielles sont dues.

8. Droits de réclamation et de recours

Les décisions relatives à la procédure d'admission peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 20 jours qui suivent leur notification, auprès de l'autorité de décision de HES-SO Master sise à l'Avenue de Provence 6, 1007 Lausanne. La réclamation doit être formulée par écrit et être sommairement motivée.

[Formulaire d'inscription](#)

¹ La vignette d'immatriculation est une étiquette collée sur votre diplôme (parfois sur le relevé de notes de votre maturité ou baccalauréat), indiquant votre numéro de matricule. Ce numéro n'apparaît sur votre diplôme que si vous avez déjà étudié en Suisse. Si vous avez réalisé vos études dans un autre pays vous devez uniquement fournir une copie de votre diplôme.

² Si vous êtes en cours de formation, vous devez joindre une attestation d'immatriculation du semestre et/ou le dernier relevé de notes reçu. Une attestation de réussite et une attestation d'exmatriculation seront requises avant le début des études. Si ce diplôme d'accès à la formation master et son relevé de notes ne sont pas en français, allemand, italien ou anglais, nous vous remercions de nous transmettre également des traductions dans l'une de ces langues certifiées par un traducteur agréé.

³ Le certificat d'exmatriculation vous est uniquement demandé si vous avez déjà étudié en Suisse.